

Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2017

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes CHACON DUMAS, DURAND et DUVEAU, MM. BRUNET, et GUILLON

Absent excusé : M. GAUTHIER,

Ouverture de la séance : 18h45

Lecture et approbation du compte-rendu du 24 janvier 2018

Avant de débiter la séance, en accord avec les membres du Conseil municipal, M. le Maire ajoute 3 points à l'ordre du jour :

-Convention de partenariat avec Initiatives Indre

- Participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

-Participation financière au Fonds de Solidarité Logement

Budget Principal

1-Approbation du Compte de Gestion

3-Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017

2017	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	134 915.59	0.00	43 667.71	0,00	178 583.30
Opérations de l'exercice	217 316.27	281 465.82	51 000.65	51 543.19	268 316.92	333 009.01
Total	217 316.27	416 381.41	51 000.65	95 210.90	268 319.92	511 592.31
Résultat	0,00	64 149.55	0,00	542.54	0,00	64 692.09
Restes à réaliser	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	217 316.27	416 381.41	51 000.65	95 210.90	268 658.52	511 592.31
Résultats définitifs	0,00	199 065.14	0.00	44 210.25	0,00	243 275.39

3-Affectation de résultat

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2017
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	64 149.55
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	134 915.59
Résultat définitif à affecter :	199 065.14
Investissement	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	542.54
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	43667.71
Résultat à affecter au 001 N+1	44210.25
<i>Restes à réaliser dépenses :</i>	<i>0.00</i>
<i>Restes à réaliser recettes :</i>	<i>0.00</i>
<i>Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)</i>	<i>0.00</i>
Résultat définitif :	44 210.25
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	10 000.00
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation au 002 N+1	189 065.14

4-Vote des taux 2018

Pas d'augmentation des taux pour 2018

Taxe d'habitation : 11%

Taxe foncière : 14.60%

Taxe foncière non bâti : 28%

Produit attendu : **79173 euros** , (77172 euros en 2017, soit une augmentation de 3%)

5-Vote du Budget Primitif

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	455 407.14	455 407.14
Section d'investissement	100 508.25	100 508.25

Budget du Café-Restaurant

6-Approbation du Compte de Gestion

7-Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017

2017	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	6 094.01	1 869.97		1 869.97	6 094.01
Opérations de l'exercice	574.77	4 877.58	1 417.85	3 869.97	1 992.62	8 747.55
Total	574.77	10 971.59	51 000.65	3 869.97	3 862.59	14 841.56
Résultat	0,00	10 396.82		582.15	0,00	10 978.97
Restes à réaliser	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	574.77	10 971.59	51 000.65	3 869.97	3 862.59	14 841.56
Résultats définitifs	0,00	10 396.82	0.00	582.15	0,00	10 978.97

8-Affectation de résultat du Budget

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2017
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	4 302.81
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	6 094.01
Résultat définitif à affecter :	10 396.82
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	2 452.12
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	-1 869.97
Résultat à affecter au 001 N+1	582.15
<i>Restes à réaliser dépenses :</i>	<i>0.00</i>
<i>Restes à réaliser recettes :</i>	<i>0.00</i>
<i>Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)</i>	<i>0.00</i>
Résultat définitif :	582.15
<u>Affectation du résultat :</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	2 396.82
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation au 002 N+1	8 000.00

9-Vote du Budget Primitif

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15 537.92	15 537.92
Section d'investissement	9 978.97	9 978.97

10-Vote des subventions aux associations

-Comité des Loisirs	300 euros
-APPMA Le Goujon de la Benaize	75 euros
-Les Donneurs de Sang	75 euros
-Société de chasse de St-Hilaire	75 euros
-Familles Rurales	150 euros
-Souvenir Français	75 euros
-Association « les Ménigouttes en selle »	75 euros
-« Un Cadeau un Sourire »	40 euros

11- Groupe de travail commune nouvelle

Suite à la réunion du 20 mars à Bêlâbre concernant un éventuel regroupement des 4 communes (Bêlâbre, Mauvières, Saint-Hilaire et Chalais), M. le Maire fait le compte-rendu et demande au Conseil de se prononcer.

Considérant qu'une fusion de communes ne représente pas pour l'instant d'intérêt notoire pour la commune, le Conseil décide de ne pas donner suite à sa participation pour créer un groupe de travail sur ce sujet.

12- Demande d'achat de terrain communal

Demande d'un administré pour l'achat d'une parcelle de bois de 3770m² appartenant à la commune et jouxtant sa propriété. le Conseil accepte la proposition pour un montant de 4500 euros l'hectare, frais de bornage et notaire à la charge de l'acquéreur.

Achat d'un véhicule à la CDC pour remplacer le véhicule communal

M. le Maire informe le Conseil que la CDC a l'intention de vendre un véhicule récent de marque Renault type Kangoo et de faible kilométrage. Afin de remplacer le véhicule communal vieillissant, une offre d'achat sera effectuée auprès de la CDC. communal Citroën Nemo de la commune sera mis en vente.

Demande d'autorisation de travaux d'un administré pour enfouissement de cables

M. le Maire attend des informations complémentaires ; le sujet sera revu.

13- Convention avec Initiatives Indre

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer une convention de partenariat avec l'association Initiatives Indre dans le cadre du Micro-crédit (financement de projets personnels). Le Conseil accepte la proposition. la commune versera une participation financière de 75 euros /an sur 3 ans.

14- Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté

Le Conseil autorise la commune à participer financièrement au dispositif à raison de 0.70 euros par jeunes (recensement INSEE 2014), soit 19.60 euros.

15- Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil autorise la commune à participer financièrement au dispositif pour l'année 2018 sur la base de 1.66 euros par résidence principale (source INSEE 2014) pour le compte du Département.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h30.